



NI FLIG, NI DELATEUR

Le 11 janvier 2007, le projet de loi relatif à la " prévention de la délinquance " a été adopté en deuxième lecture au Sénat et devrait être adopté définitivement par les députés début février. Le texte déposé en juin dernier par le ministère de l'intérieur a été durci lors des différentes lectures et franchit une étape supplémentaire dans l'organisation de la répression, du contrôle, de la délation et de l'atteinte aux libertés individuelles avec notamment la création de nouveaux délits.

Ville sous contrôle

Dans les villes de plus de 10000 habitants, le maire se voit attribuer des compétences en matière de justice et ses pouvoirs de police sont renforcés. Chargé de la prévention de la délinquance sur sa ville, il sera dans l'obligation de désigner un coordinateur parmi les intervenants auprès des personnes et familles. Cela met fin au secret professionnel puisque les informations données par les personnes seront divulguées aux maires. Ces derniers auront aussi l'obligation de créer un conseil pour les droits et devoirs des familles. Désormais, les parents connaissant des difficultés avec leurs enfants pourront y être convoqués. Un stage de parentalité pourra leur être proposé à leurs frais, les allocations familiales suspendues... On imagine déjà l'efficacité de ces mesures lorsque les enfants verront leurs parents punis!

En matière psychiatrique le maire pourra décider d'une hospitalisation d'office sans avis médical et détenir des informations confidentielles sur les patients. C'est un pas de plus vers la fliochiatrie ou le malade sera perçu avant tout comme un délinquant.

Les sénateurs ont aussi élargi les compétences de l'élu municipal en ce qui concerne l'expulsion des gens du voyage. Sous couvert d'ordre public, le projet permet donc un contrôle total des élus sur la population alors que c'est le contraire qui aurait été une réelle avancée pour lutter contre la délinquance du pouvoir.

Fallait pas naître

Concernant les mineurs, le texte introduit la " présentation immédiate " pour les plus de 16 ans qui n'est autre que la procédure de comparution immédiate appliquée pour les majeurs. Les contrôles judiciaires sont aussi renforcés et auront pour conséquence une augmentation de l'incarcération des mineurs. C'est désormais le répressif qui prime sur l'éducatif et c'est un pas de plus vers l'enfermement.

Les salariés ne sont pas en reste

Les travailleurs du secteur social et du médico-social voient leurs missions réduites à du contrôle. L'éducation nationale devra désormais donner des informations qui permettront par exemple la mise sous tutelle des prestations familiales (communiquer au maire une décision d'expulsion temporaire par exemple). Les enseignants devront aussi intégrer dans les programmes la lutte contre les violences.

Les salariés des transports, sur réquisition du parquet pourront subir des prélèvements sanguins " s'ils sont soupçonnés d'usage de stupéfiants " en mettant de côté la médecine du travail et les CHSCT. Par ailleurs les salariés des transports seront mis à contribution pour aider au contrôle et à la délation avec le développement de systèmes de surveillance.

Ce projet totalitaire touche bien d'autres secteurs et invite chaque individu, chaque professionnel à se méfier de son voisin, de son prof, de son collègue... et à pratiquer la délation plutôt que l'entraide, la solidarité et la fraternité que nous défendons dans l'autogestion.

Continuons d'exiger le retrait de ce projet quelque soit l'issue législative et commençons à organiser collectivement la résistance et n'attendons pas les élections pour que cela change.

Précarisation des étudiants

La situation des étudiants en formation de travail social est de plus en plus précaire, alors qu'il y a quelques années, différents parcours de formation étaient proposés en fonction du statut de chacune et chacun. Aujourd'hui, les centres de formation tendent à faire disparaître ces aménagements, ce qui entraîne plusieurs conséquences. La première est qu'il devient très difficile d'obtenir un revenu, étant donné qu'aucun des stages n'est rémunéré, et que les parcours qui proposaient des combinaisons école / lieux de travail (salarié), ont été considérablement réduits. Il existe bien la situation " en cours d'emploi ", cependant très peu de places sont disponibles par cet intermédiaire et elle reste assez difficile d'accès. La deuxième conséquence est que cette formation se ferme aux personnes actives dans le social depuis longtemps. De nombreux travailleurs sociaux non diplômés ne peuvent se permettre de rester trois ans au chômage pour entamer une formation alors que l'accès au diplôme leur est légitime ainsi que le salaire correspondant à leur fonction.

De plus, au vu des loyers élevés, surtout en région parisienne, beaucoup d'étudiants qui viennent de province pour intégrer une école à Paris se retrouvent dans des logements de misère et les différentes aides et bourses qui sont proposées sont loin d'être suffisantes pour apporter le minimum vital.

Pourtant, les stagiaires font intégralement partie des équipes de leur lieu de stage et travaillent au même titre que les salariés. Il est donc temps de nous organiser pour revendiquer la rémunération des stages dans le cadre des formations en travail social.

Les Enfants de Don Quichotte et les moulins à belles paroles

Suite à l'opération des enfants de Don Quichotte, médias et politiques ont découvert, une nouvelle fois, comme c'est de rigueur en cette période de l'année, le vaste problème des sans logis. Seulement, cette année c'est différent. Oui, il y aurait, semble-t-il, des élections bientôt. C'est pas que les sans logis soient particulièrement portés sur le bulletin de vote mais le problème est maintenant tellement étalé sur la place publique qu'il faut bien faire comme si on allait faire quelque chose. Les braves gens qui voient pousser des tentes de " SDF " sous leurs fenêtres, ils votent eux ! Alors, en deux temps trois mouvements, on annonce quelques mesurette pour répondre à un problème qui devient subitement si urgent, et pour le reste, on vote en quinze jours une loi - " le droit au logement opposable " - pourtant réclamée par de nombreuses associations depuis plusieurs années.

Tout d'abord, Mme Vautrin, ministre déléguée à la cohésion sociale, a annoncé le 27 décembre sur un ton grave de nouvelles mesures concernant les dispositifs d'hébergement d'urgence. Il est donc question dans un premier temps d'élargir l'amplitude des horaires d'ouverture de ces centres afin qu'ils restent ouverts désormais de 17h à 9h ainsi que toute la durée du week-end, ce qui est par ailleurs déjà couramment pratiqué dans un certain nombre de foyers gérés par des associations. Puis, dans un second temps, ces structures devraient être transformés en centres dits de " stabilisation ", apprend-t-on. Il s'agirait à priori de foyers ouverts 24h/24h destinés à permettre aux personnes sans logis de se stabiliser et par là même de favoriser une meilleure insertion. Ces personnes devront par la suite pouvoir accéder au logement, à des CHRS, à des CADA... Seules 3000 places d'hébergement d'urgence classique devraient être maintenues. Alors, à ce stade, en tant que travailleur social, on se dit très bien, pourquoi pas... mais on se pose tout de même une question : où vont être hébergées les personnes qui, selon les normes du système en place, ne présentent pas de perspectives d'insertion, notamment les personnes sans papiers ? Voilà que réapparaît grossièrement la volonté de serrer la vis à une catégorie de la population en s'attaquant à ce qui, selon certains, représente un attrait particulier pour les migrants: le trop généreux système social français. Pour mémoire, N. Sarkozy annonçait peu après que s'il était élu président de la république, il ne manquerait pas de remettre en cause l'AME... De plus, la transformation des foyers d'hébergement d'urgence en centres de stabilisation nécessiterait certains aménagements,

notamment en terme d'espace. Ainsi, on entend dire que pour rendre vivables au quotidien ces structures, des places devraient être supprimées pour éviter que les personnes ne soient entassées dans des chambres de cinq 24h/24h. Encore une fois, très bien... mais comment va s'y prendre le gouvernement pour remplacer les places supprimées et créer les places supplémentaires qu'il a annoncées ? En tout cas, tout cela devrait être mis en oeuvre pour la fin de l'hiver...ouf !

Ensuite, on nous annonce un droit au " logement opposable ". A défaut de se voir proposer un logement, une personne sans logis pourra dès 2008 se tourner vers la justice et attaquer l'Etat devant un tribunal, pour peu qu'elle remplisse les conditions de séjour imposées. Mais si elle obtient gain de cause au terme d'une procédure complexe, se verra-t-elle attribuer un logement pour autant ? Il y a peu de chances. L'Etat sera simplement condamné à payer des astreintes dont les montants ne sont pas déterminés. Le retard accumulé en terme de construction de logements sociaux et les promesses non tenues du plan Borloo laissent penser que cette loi n'est qu'un moyen de détourner, jusqu'aux élections, l'attention de l'opinion publique du problème de fond : le manque de logements.

Il n'en fallait apparemment pas plus pour que les encadrants des " enfants de Don Quichotte " décident qu'il était temps de replier les tentes et annoncer que des associations resteraient vigilantes jusqu'à ce que chaque sans logis du canal Saint Martin soit relogé. Mais en réalité, aucune solution nouvelle n'a été créée. La seule chose obtenue en réalité est de frayer un

passage prioritaire à ces personnes à travers le méandre des dispositifs d'hébergement. Et bien évidemment au détriment d'autres personnes comme ce fut le cas pour les expulsés de Cachan dont beaucoup ont été relogés dans des CADA, structures normalement destinées aux demandeurs d'asile. Des places au sein de foyers parisiens sont d'ores et déjà réquisitionnées et demeurent vides. Au final, on déshabille Paul pour habiller Jacques le temps que les médias regardent ailleurs. Et qui se souciera de ce que sont devenues ces personnes d'ici quelques mois ?

Alors, sans logis, travailleurs sociaux, toutes et tous, unissons nous pour réclamer un véritable droit au logement!

L'éducation par l'enfermement

Les politiques actuelles transforment le travail social et l'éducation en un accompagnement à la répression et en un apprentissage à la soumission. Pour accompagner cette politique, l'Etat continue aussi de construire des lieux d'enfermement pour les mineurs en prétendant vouloir y faire de l'éducation.

Mais peut-on éduquer tout en enfermant ?

Ce sera le thème de l'émission de la CNT Education du mardi 20 février à 20h30 sur Radio Libertaire.

Radio Libertaire - 89.4 FM

La CNT ? C'est quoi ?

Un syndicat ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois les champs économique, politique, social et culturel.
De lutte ! Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.
Autogestionnaire ! Parce que les décisions doivent être prises à la base.
Solidaire ! Parce que les hiérarchies s'opposent à une société égalitaire et autogérée.
Anticapitaliste ! Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité. C'est pourquoi le syndicalisme doit être porteur d'un projet de changement... **Un projet révolutionnaire.**

Coupon à retourner à : Syndicat CNT santé social & FPT
33 rue des Vignoles - 75020 Paris

Je souhaite recevoir gratuitement:

"La Sociale", le bulletin de la fédération CNT santé social & FPT: OUI NON
Trois n° du **Combat Syndicaliste**, le mensuel des Syndicats CNT: OUI NON

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville et code postal :

E-mail:

Profession:

Je souhaite prendre contact avec le syndicat CNT santé social & FPT: OUI NON

SYNDICAT CNT SANTE SOCIAL & FPT RP

33 rue des Vignoles - 75020 Paris

Tel: 06 28 33 42 43 Mail: sante-social.rp@cnt-f.org